



Procès Verbal de la séance

du Conseil Municipal

Mercredi 27 Mai 2020

L'an deux mil vingt, le 27 mai à 17 heures, le Conseil Municipal convoqué le 23 mai 2020 et en vertu de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020, pour pouvoir respecter les mesures barrières, s'est réuni dans la salle des Fêtes du Centre Socio-éducatif.

La présidence du Conseil Municipal est assurée par Monsieur Dominique BAERT, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 43

NOMS et PRENOMS	PRESENTS	PROCURATION A :	ABSENTS EXCUSES	ABSENTS
BAERT Dominique	X			
DE SMEDT Myriam	X			
FITAMANT Sébastien	X			
OSSON Catherine	X			
GADAUT Henri	X			
REIFFERS Zohra	X			
MEKKI Tarik	X			
DUQUESNOIS Anne	X			
MONRABAL Karl	X			
COUELLE Michèle	X			
CHARLES Gilbert	X			
LEBLANC Martine	X			
LEMAY Guy-Noël	X			
LEVEQUE Océane	X			
DE MATOS Steeve	X			
LESTIENNE Myriam	X			
DELFOSSÉ Jacques	X			
DJAFER-CHERIF Lina	X	Myriam DE SMEDT de 17h à 17h10		
TALEB-AHMED Azedine	X			
LEMOINE Laureen	X			
MARROUKI Steven	X			
BOITTE Emeline	X			
DUMOULIN J.Philippe	X			
CHANTRIE Annie	X			
CAILLIÉRET Benjamin	X			
GUILBERT Pamela	X			
KIRAZ Veysal	X			
DELPLANQUE Laura	X			
WETE MATOUBA Brice	X			
ZAIDI Sylvie	X			
DAHMANI Rabah	X			
HAMMAMI-BELAID Basma	X			
LUCAS Pascal	X			
DUJARDIN Béatrice	X			
RICCI Christophe	X			
DELRUE Marjorie	X			
CROIGNY Denis	X			
FELIX Sophie	X			
CHAYANI Messaoud	X			
SOYEZ J.François	X			
DELANNOY Axelle	X			
DENFER Abdel	X			
FARACI Marjory	X			

Monsieur Dominique BAERT, Maire sortant

L'an deux mille vingt, le vingt-sept du mois de mai, ce jour donc à dix-sept heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, en qualité de Maire sortant, je déclare ouverte la séance du Conseil Municipal de Wattrelos, convoqué le 23 mai 2020.

Je rappelle que lors du scrutin portant renouvellement du Conseil municipal le 15 mars 2020 ont obtenu :

- « Avec vous pour Wattrelos » liste conduite par Christophe RICCI : 5 sièges attribués
- « Le Renouveau pour Wattrelos » liste conduite par Madgid KHITER : 0 siège attribué
- «Lutte ouvrière – Faire entendre le camp des travailleurs» liste conduite par Pierre LANGLET : 0 siège attribué
- «Wattrelos, la ville que nous aimons » liste conduite par Dominique BAERT : 34 sièges attribués
- «Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattrelos retrouve la flamme » liste conduite par Jean-François SOYEZ : 4 sièges attribués

Nous allons procéder à l'appel nominal des conseillers municipaux (le classement des élus a été établi en fonction du nombre de suffrages obtenus par les listes en présence et dans l'ordre de chacune des listes) comme il en est accoutumé.

Monsieur le Directeur Général des Services, procédez à l'appel.

Monsieur le Maire

Vu le procès-verbal des opérations électorales du 15 mars 2020, je déclare installés dans leurs fonctions les conseillers municipaux élus suivants :

1	BAERT Dominique	23	DUMOULIN Jean-Philippe
2	DE SMEDT Myriam	24	CHANTRIE Annie
3	FITAMANT Sébastien	25	CAILLIERET Benjamin
4	OSSON Catherine	26	GUILBERT Pamela
5	GADAUT Henri	27	KIRAZ Veysal
6	REIFFERS Zohra	28	DELPLANQUE Laura
7	MEKKI Tarik	29	WETE MATOUBA Brice
8	DUQUESNOIS Anne	30	ZAIDI Sylvie
9	MONRABAL Karl	31	DAHMANI Rabah
10	COQUELLE Michèle	32	HAMMAMI-BELAID Basma
11	CHARLES Gilbert	33	LUCAS Pascal
12	LEBLANC Martine	34	DUJARDIN Béatrice
13	LEMAY Guy-Noël	35	RICCI Christophe
14	LEVEQUE Océane	36	DELRUE Marjorie
15	DE MATOS Steeve	37	CROIGNY Denis
16	LESTIENNE Myriam	38	FELIX Sophie
17	DELFOSSÉ Jacques	39	CHAYANI Messaoud
18	DJAFER-CHERIF Lina	40	SOYEZ Jean-François
19	TALEB-AHMED Azedine	41	DELANNOY Axelle
20	LEMOINE Laureen	42	DENFER Abdel
21	MARROUKI Steven	43	FARACI Marjory
22	BOITTE Emeline		

L'élection des conseillers métropolitains a eu lieu en même temps que l'élection des conseillers municipaux, vous le savez, et je vous en rappelle les membres élus :

TITULAIRES

- Monsieur Dominique BAERT
- Madame Myriam DE SMEDT
- Monsieur Sébastien FITAMANT
- Madame Catherine OSSON
- Monsieur Henri GADAUT

SUPPLEANTS

- Madame Zohra REIFFERS
- Monsieur Tarik MEKKI

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un de ses membres pour remplir les fonctions de Secrétaire. Selon la tradition, ce choix se porte sur le ou la benjamine de notre assemblée. Et pour inaugurer cette nouvelle mandature, cette désignation reviendra au bénéfice de l'âge à Madame Océane LEVEQUE, qui va se lever pour que chacun en connaisse l'identité.

Etes-vous d'accord pour accorder à Madame LEVEQUE le soin d'être ainsi la secrétaire de nos débats au bénéfice de l'âge ?

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Madame LEVEQUE vous venez déjà d'être élue plus vite que le Maire et c'est à l'unanimité. Alors profitez-en ! Je souhaite, d'ailleurs, que ce poste vous porte beaucoup de chance puisque tous les espoirs vous sont permis, je l'ai moi-même occupé mais il y a de nombreuses années malheureusement.

En tout état de cause, s'il m'aurait volontiers été agréable de vous inviter à me rejoindre à cette table, comme cela pouvait en être l'usage, compte tenu des circonstances particulières de cette séance, cette invitation ne sera malheureusement que virtuelle, et vous me le pardonnerez, et dans l'attente des opérations de vote, où vous serez mise à contribution, je vous invite à rester à votre place. Merci Madame la Secrétaire.

Selon l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal. Mais cela bien sûr peut être une dame ... C'est ce qui se passe ce soir.

Cet honneur revient ainsi au bénéfice de l'âge à Madame Martine LEBLANC. Je l'invite donc à prendre place à la table centrale à ma place, temporairement j'espère, afin de prendre la présidence de notre assemblée pour laquelle je vous souhaite pleine réussite.

17 heures 10 : arrivée de Madame Lina DJAFER CHERIF

Madame Martine LEBLANC, Doyenne de l'assemblée

C'est avec une grande émotion que je profite de ce moment unique, puisque mon rôle aujourd'hui est de présider la séance du conseil municipal, pour la 5^{ème} élection de Monsieur Dominique BAERT, Maire de notre ville. Si je suis à cette place tant convoitée, c'est au bénéfice de l'âge car, me dit-on, je serais l'ainée de cette assemblée....

Je veux d'abord remercier Monsieur le Maire, mes anciens collègues du conseil municipal précédent, le personnel de la mairie avec lequel j'ai pu travailler au Service Logement, habitat, insalubrité, mais plus globalement l'ensemble du personnel de la mairie.

Par leurs compétences, ils m'ont aidée dans l'accomplissement de mon mandat comme Conseillère déléguée de notre ville de Wattrelos, un mandat qui m'a permis de rencontrer plusieurs milliers de demandeurs de logement sur les 6 dernières années.

Née rue Nungesser et Coli, j'ai toujours habité Wattrelos, c'est dire combien je tiens beaucoup à notre ville. Employée de banque en janvier 1966 à la Banque Scalbert, syndiquée en 1972, et militante jusqu'à ma retraite en 2008, telle fut ma vie, où j'ai exercé des responsabilités : Responsable du syndicat des banques AFB de 1990 à 1995 ; Secrétaire générale de la CFDT interprofessionnelle de Roubaix-Tourcoing-Vallée de la Lys en 1996, et en 2011 Secrétaire Générale des retraités CFDT du Nord Pas de Calais, jusqu'en 2014 date de mon engagement politique aux côtés de Dominique BAERT.

Dans mon parcours, j'ai été et je reste réformiste, car je pense que nous devons faire les réformes nécessaires si nous voulons rester un grand pays où il faut garantir la démocratie, la liberté, l'égalité Hommes Femmes, la solidarité, même si cela n'est pas facile et même s'il peut y avoir des blocages.

Je suis très attachée au service public, à tous les services publics. Les impôts que nous payons doivent servir à encore améliorer les services publics, pour qu'ils puissent être performants et sans doute qu'il faudrait encore leur donner davantage de moyens dans les hôpitaux, la police, les pompiers, là où nous devons mieux répondre aux besoins de la population.

J'ai cherché une citation mais on m'a soufflé celle-ci : « Le service public tant décrié par certains a démontré, encore une fois par ce temps de crise, toute son utilité »....

Mes Chers Collègues, nous sommes rassemblés alors que dans notre pays, notre ville, nous vivons une situation particulièrement grave à l'heure du COVID-19. Ce virus nous a obligés à être très vigilants dans nos déplacements, le confinement a été difficile parce qu'il a fallu revoir notre manière de vivre. Pourtant il y va de notre santé à toutes et tous, de celle de nos enfants et petits-enfants. J'avoue mal vivre, les remarques indignes sur les réseaux sociaux de ceux qui ne savent que mettre en doute ce qui est fait, sans rien faire eux-mêmes. La période exigerait de tous plus de retenue, plus de dignité.

Mais les chiens aboient, et la caravane passe, et c'est ce qui importe car cette caravane est celle du progrès social, de la fraternité, de la solidarité. Ce sont ces valeurs qui unissent notre liste, une liste progressiste menée par un maire socialiste de cœur et devenu divers gauche par la bêtise d'un appareil politique sclérosé. A cette liste, composée de jeunes et de moins jeunes, je suis très heureuse de pouvoir participer. C'est un nouveau challenge, avec une équipe qui a déjà montré son envie de faire pour rencontrer les habitants en faisant du porte à porte, pour apporter masques et soutien, ou en allant distribuer des paniers alimentaires pour les familles défavorisées.

Nous avons été élus au premier tour, c'est une reconnaissance, mais aussi une dynamique qui nous est donnée pour le mandat. Je souhaite qu'après ce vote, nous puissions travailler dans un esprit constructif dans l'intérêt des habitants de notre ville de **Wattrelos que nous aimons tous**. Wattrelos à qui notre mission est ce soir de donner un Maire. C'est ce que nous allons faire maintenant. Merci de m'avoir écoutée.

Suite à l'appel nominal des membres du Conseil, il a été constaté que le quorum était atteint.

Ainsi que le veut la tradition, l'élection du Maire et des Adjoints n'appelle pas de débat particulier.

Je vous rappelle les dispositions relatives à l'élection du Maire.

Conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ».

Je passe la parole à Madame OSSON pour la proposition de candidature au nom de la liste « Watrelos, la ville que nous aimons ».

Madame OSSON, Conseillère Municipale

Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter au vote du Conseil, la candidature de Monsieur Dominique BAERT.

Madame Martine LEBLANC

Monsieur RICCI vous avez souhaité faire une intervention liminaire. Je vous passe la parole.

Monsieur Christophe RICCI

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord au nom de la liste « Avec Vous Pour Watrelos » que j'ai eu la chance de conduire lors des dernières élections municipales dans notre ville, je tenais à remercier toutes celles et tous ceux qui se sont déplacés pour voter, en particulier ceux qui ont décidé de soutenir notre projet et notre liste. C'est grâce à eux que nous sommes ici ce soir, pour servir l'intérêt général, et au-delà, servir le bien commun.

Chacun conviendra que le 1er tour des élections municipales, le 15 mars dernier, s'est déroulé dans des circonstances très particulières : développement galopant de l'épidémie du coronavirus ; confinement des EHPAD dès le 9 mars ; allocution de Monsieur le Président de la République le 12 mars demandant aux Français de sortir le moins possible de chez eux et en annonçant la fermeture des établissements scolaires et de formation ; allocution de Monsieur le 1er Ministre le 14 mars au soir, la veille du scrutin, renouvelant les mêmes recommandations et prescrivant la fermeture des cafés et restaurants dès minuit.

Le résultat dans notre commune est sans appel. De très nombreux habitants ne sont pas venus voter.

Si l'on compare cette élection avec celle de 2014, la participation est passée de 49,57% à 29,05%, soit près de 71% d'abstention. C'est une baisse de 21 points et non de 21%. Cela représente 42% d'électeurs en moins par rapport à 2014 : soit environ 7 200 électeurs qui s'étaient déplacés en 2014 et ont préféré se confiner en 2020 (et on peut les comprendre !).

Comment un Maire élu le 15 mars dernier pourrait-il asseoir sa légitimité pendant six ans alors que 85% de ses administrés n'ont pas voté pour lui ? 1,4 watrelosien sur 10, c'est si peu !

Il apparaît donc nécessaire de prendre les résultats avec humilité.

Dans ce contexte, et en plus des mesures relatives à l'état d'urgence sanitaire, une loi d'urgence a été votée le 23 mars 2020. Elle contient des dispositions concernant les conséquences du scrutin du 15 mars : mise en place différée des élus et des conseils municipaux élus au complet.

Il en résulte un véritable doute sur la constitutionnalité des dispositions de nature électorale : peut-on sanctuariser les résultats dans certaines communes et pas dans d'autres ? Peut-on installer les conseils municipaux et les conseils communautaires en plusieurs étapes ?

D'ailleurs, dans deux décisions rendues le 25 mai 2020, le Conseil d'État a jugé que 2 QPC (Questions Prioritaires de Constitutionnalité) présentaient un caractère sérieux et qu'elles devaient être renvoyées au Conseil Constitutionnel.

La première QPC vise à l'annulation du premier tour des élections municipales dans toutes les communes de France, la seconde à l'annulation du premier tour dans toutes les communes de France de plus de 1 000 habitants pour lesquelles des maires ont été élus avec les voix de moins de 25% des inscrits... Je rappelle qu'à Wattrelos il s'agit de 14 %.

Ces interrogations sont légitimes. Leurs réponses conditionnent la valeur démocratique des résultats et la confiance que les électrices et les électeurs peuvent avoir envers les élus et envers les institutions.

La situation que nous connaissons est sans précédent. La simultanéité de la crise sanitaire et des élections municipales est un hasard dont personne n'est responsable.

Il importe donc, d'une part, que tous les efforts soient consacrés à la résolution de la crise épidémiologique et nous saluons tous ceux qui y participent et y contribuent.

Notre liste ne présentera pas de candidat aux fonctions de Maire.

Nous consacrerons toutes nos énergies à agir concrètement face aux défis immenses qui nous attendent. La crise sanitaire va se doubler d'une crise économique et sociale sans précédent. La responsabilité de chaque élu est immense. Nous devons forcément, les uns et les autres, élus de la Majorité comme de l'Opposition nous en rappeler.

Nous sommes présents au sein de ce Conseil Municipal pour représenter et soutenir les idées d'«Avec Vous Pour Wattrelos» et pour être force de proposition.

Nous allons nous consacrer entièrement au travail communal qui nous attend avec force et détermination. Quelques soient nos désaccords ou nos divergences, échanger de façon apaisée au sein de ce Conseil Municipal dans le respect de chacun devra être la règle !

Nous serons pragmatiques, constructifs et force de propositions au service de nos concitoyens. Ainsi, nous soutiendrons les décisions que nous estimerons positives, mais nous nous opposerons à celles qui iront à l'encontre des valeurs que nous portons et nous ferons vivre le débat d'idées.

Je vous remercie.

Madame Martine LEBLANC

Y-a-t-il d'autres candidatures au poste de Maire ? Monsieur SOYEZ ?

Monsieur SOYEZ

Oui.

Madame la Doyenne, Chers Collègues, Mesdames et Messieurs,

Avant de répondre à la question qui m'est posée laissez-moi avoir une pensée pour toutes les personnes qui dans notre ville comme partout ailleurs ont été directement ou non victimes du Covid-19. Laissez-moi également le temps de remercier nos électeurs et tous ceux qui sont allés voter le 15 mars dernier.

Les propos contradictoires et anxiogènes de l'exécutif français en période de pandémie ont été un véritable hold-up démocratique. Personne ici ne devrait se réjouir d'installer un Conseil Municipal aussi peu représentatif de la réalité de terrain.

Puisqu'il m'a été demandé de faire très court, sachez que notre groupe sera 100% à sa tâche pour la ville et ses habitants. Nous serons, comme toujours, respectueux de tous, mais, autant le dire dès maintenant, nous ne laisserons jamais passer le moindre mépris à l'égard de notre groupe car, s'en prendre à nos élus c'est d'abord s'en prendre à nos électeurs. Le Conseil Municipal se doit d'être lieu où se dessine l'avenir de la ville et non celui d'un clan. Nous refusons la politique de pépère ! Place à la véritable concertation et au respect de tous.

Lorsque l'on s'engage on se doit d'aller jusqu'au bout et c'est pourquoi, Madame la Doyenne, chers collègues, Mesdames et Messieurs je suis candidat à la fonction de Maire.

Je vous remercie.

Madame Martine LEBLANC

Afin de constituer les membres du bureau, il y a lieu de désigner deux assesseurs. Je demande à :

- ⇒ Madame Océane LEVEQUE (plus jeune de la majorité)
- ⇒ Madame Marjorie DELRUE (plus jeune des élus d'opposition)

de bien vouloir assurer ces fonctions ainsi que celles de scrutateurs.

Par facilité, il va vous être distribué les bulletins correspondant aux candidatures. Des bulletins blancs sont à votre disposition sur vos tables.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, voudra bien déposer dans l'urne son bulletin de vote, plié de telle manière que le nom de la personne en faveur de laquelle il a voté, ne soit pas visible.

Après le vote du dernier conseiller, il sera immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Les bulletins déclarés nuls par le bureau en application de l'article L. 66 du Code Electoral seront sans exception signés par les membres du bureau et annexés au procès-verbal avec mention de la cause de leur annexion.

Madame OSSON vous désirez la parole ?

Madame OSSON

Madame la Présidente et non pas Madame la Doyenne, je voulais intervenir suite aux interventions des oppositions.

Je voulais juste rappeler que nous sommes dans un Etat de Droit et nous pouvons nous en réjouir parce que même quand on vote des dispositions d'urgence sanitaire, l'Etat de Droit reste et demeure et c'est tout le charme de notre belle République.

Et rappeler, également, qu'ici c'est le Conseil Municipal de Wattrelos, il s'agit d'administrer les affaires de la Ville et que, nous ne sommes pas, le Conseil Constitutionnel qui s'est exprimé largement sur les conditions du premier et du second tour dans notre cher pays.

OPERATIONS DE VOTE

(Passage de l'urne)

Je demande à Mesdames Océane LEVEQUE et Marjorie DELRUE de bien vouloir venir procéder au dépouillement. Il est préconisé de charger une seule personne de la manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes. Le comptage peut être validé par l'autre scrutateur sans qu'il n'ait à toucher le bulletin. Je propose à Madame LEVEQUE de faire la manipulation et à Madame DELRUE de faire le comptage.

Résultats du scrutin

a.	Nombre de conseillers en exercice	43
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c.	Nombre de votants (bulletins déposés)	43
d.	Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	5
e.	Nombre de suffrages exprimés	38
f.	Majorité absolue	20

Ont obtenu :

CANDIDATS	SUFFRAGES OBTENUS
Monsieur Dominique BAERT	34
Monsieur Jean-François SOYEZ	4

Monsieur Dominique BAERT ayant obtenu la majorité absolue est proclamé Maire.

Je le félicite et le prie de venir me rejoindre pour prendre et pour longtemps encore j'espère, la présidence de notre assemblée.

REMISE DU COLLIER

Monsieur le Maire

Madame la Présidente,
Mes Chers Collègues,

Vous comprendrez, je pense, aisément que je commence mon propos en vous rendant hommage Madame la Présidente, pour votre présidence.

Vous savez mon émotion, bien naturelle, en ce jour, mais je sais aussi la vôtre, car je connais votre attachement à Wattrelos « la ville que nous aimons » et je devine ce qu'eût été la fierté de vos parents, grandes figures wattrelosiennes, de vous voir à la présidence d'une telle assemblée. Je sais surtout notre amitié respectueuse et notre complicité pas seulement personnelle mais politique ; vous et moi partageons la même conscience de gauche, qu'il n'est pas de moyens de satisfaire les besoins de justice sociale sans efficacité économique ; vous et moi prônons loin des aveuglements doctrinaux, le même sens du réalisme ; vous et moi savons bien, moi le collaborateur de Pierre Mauroy et vous l'admiratrice de Michel Rocard pour faire des références à « nos vies d'avant » pas si lointaines, qu'on ne parvient pas à l'idéal sans tenir compte du réel ! Fidélité sans faille à l'idéal et volonté d'affronter avec lucidité le réel nous unissent : merci Martine, pour cette écharpe plus exactement pour ce collier !

1. Cette écharpe, que je ceins pour la cinquième fois, je la reçois avec responsabilité, fierté et passion.

Responsabilité : car, vous l'avez dit, comment ne pas la ressentir dans la crise sanitaire sans précédent que nous traversons ? Quelle terrible période nous vivons dans le monde, en France et ici même ! Avant d'ouvrir ce nouveau mandat, je veux ce soir tourner toutes nos pensées vers celles et ceux qui, ces derniers mois, nous ont quittés, frappés par le Covid 19, et assurer leurs proches de toute notre compassion. Je veux exprimer, en votre nom à tous j'en suis certain, notre extrême reconnaissance aux personnels de notre Centre Hospitalier, Ehpad, aux professionnels de santé de la ville pour leur présence sans faille, ainsi qu'à tous les personnels des services municipaux qui de nos Résidences Autonomie aux services techniques, des services de sécurité jusqu'aux responsables du nettoyage et de l'hygiène, ont assumé leur rôle, sans relâche, avec un dévouement remarquable.

Ils ont fait honneur les uns et les autres à leur mission de service à la population ; comme je remercie les élus municipaux précédents (de la majorité comme de l'opposition d'ailleurs), conscients que la responsabilité d'un mandat électif s'exerce jusqu'à son terme, de leur présence dans cette mobilisation. Car s'il m'en était encore besoin, depuis le 16 mars, présent chaque jour, j'ai mesuré ô combien ce qu'est sur les épaules d'un homme la responsabilité d'être maire ; comme j'ai mesuré l'ardeur à la tâche, même très difficile, de la Direction Générale des Services et de nombre d'agents municipaux : qu'ils sachent ce soir combien je suis fier d'eux.

De la fierté j'en ressens aussi après cette nouvelle élection. Bravant mon humilité de fils de cette terre de Wattrelos qui m'a tant donné, j'avoue ma fierté d'être ainsi le premier maire d'après-guerre à avoir été 4 fois de suite réélu au premier tour.

Avec affection et reconnaissance, je mesure la confiance que m'accordent les wattrelosiennes et les wattrelosiens ; je tiens à leur dire combien cette confiance m'émeut, m'honore et m'oblige. Qu'ils sachent que je conserve beaucoup d'énergie, beaucoup d'envies pour l'avenir de Wattrelos, et que je n'aspire pas au repos.

Cette écharpe aux couleurs de la République, est aussi pour moi couleur de passion.

De toutes les fonctions que j'ai pu occuper, de toutes les missions que j'ai pu exercer, celle de maire de ma ville familiale est, c'est dorénavant écrit, celle qui aura embrassé, que dis-je embrasé toute ma vie. Chacun sait ma passion pour ma ville, moi l'enfant wattrelosien, dans les veines duquel se mêlent le sang d'un père passionné de service public, et celui d'une mère, présente ce soir et que j'ai encore la chance d'avoir près de moi, dont l'énergie et l'infatigable combativité m'ont appris qu'il n'est pas d'obstacle infranchissable !

Voilà, mes Chers Collègues de la Majorité qui venaient de m'accorder votre suffrage, ce que porte à mes yeux cette écharpe que vous m'avez confiée.

Mais avec vous, et celles et ceux qui voudront, ponctuellement ou durablement, s'y associer par leurs votes ou leur soutien, nous engageons un nouveau mandat municipal.

2. Ce mandat (2020-2026), je veux le porter selon 3 lignes de fond :

1) La première de ces lignes de fond est la poursuite du développement de l'accès des femmes aux fonctions locales. Avant que la loi ne l'exige j'avais voulu en 2008 qu'il y ait autant de femmes que d'hommes adjoints : je me souviens qu'alors mon prédécesseur me dit que je faisais là une « faute politique » ; ce n'était pas mon appréciation, et je suis fier d'avoir maintenu ma position.

Ce sont des symboles bien sûr, mais des symboles peuvent être importants, ils font progresser des causes. Car la place des femmes dans la République n'est pas ce qu'elle devrait être, ni ailleurs, ni ici.

Aussi, pour la 1ère fois dans l'histoire de l'administration communale, le 1er Adjoint sera une 1ère Adjointe ; le Président du groupe majoritaire sera une Présidente ; et mon Directeur de Cabinet sera une Directrice de Cabinet : je prendrai dans les heures qui viennent les arrêtés et décisions nécessaires.

Toutefois, comme il n'est pas de principe sans exception, et pour ne pas qu'il s'inquiète exagérément, comme je le sais exceptionnel, je veux dire ici dès ce soir publiquement combien j'ai apprécié son grand sens des responsabilités pour faire face aux contraintes de la crise sanitaire. Voilà pourquoi, exception à cette vague féminine, sans tarder j'annonce que je renouvelle à Philippe Coll toute ma confiance pour la Direction Générale de nos Services Municipaux.

2) Deuxième ligne de fond, la prééminence que vont prendre dans toutes les politiques municipales les questions d'environnement : chacun l'avait compris dans notre Programme électoral. Je passe aux actes.

Ainsi, le 2ème Adjoint, en charge de la Ville Nature, aura une prééminence sur tous les autres, car la politique de « Ville Nature » qu'il aura mission de porter devra s'imposer à toutes les décisions, à toutes les politiques que nous conduirons. Pourquoi ? Parce que la place de l'écologie et de la lutte contre le réchauffement climatique n'est pas suffisante, ni ailleurs, ni ici. Parce que, ici à Wattrelos, après la reconstruction d'une économie solide, les réhabilitations et de nouvelles constructions de logements, et l'adaptation de nos infrastructures routières et de transport, la priorité absolue est maintenant plus que jamais le cadre de vie et l'environnement immédiat des habitants : le quotidien des Wattrelosiens, ce sera notre obsession !

L'organigramme des Directions et services municipaux sera refondu pour cela ; l'Administration sera réorganisée selon les priorités du Programme, et par-delà des changements de responsables ce sont des changements de méthodes et de pratiques que je veux conduire et que, mes Chers Collègues, nous devons réussir.

3) Enfin, troisième ligne de fond, bien sûr ce mandat doit poursuivre la modernisation de Watrelos. C'est notre Programme : nos engagements sont clairs, ils seront tenus : Avec sérieux, avec compétence, avec courage, avec cœur surtout, comme nous nous y sommes engagés. Nous avons dit ce que nous voulions faire, nous allons faire ce que nous avons dit ! L'administration que, dans un instant j'annoncerai, en portera la marque.

Dynamisme économique, nouveaux logements au Centre-Ville, réhabilitation d'anciens comme aux Couteaux, aux Villas, au Beck ou au Crétinier, soutien à l'éducation et à la jeunesse, nouveaux équipements sportifs et culturels, fêtes dès que nous le pourrons, une sécurité renforcée, une ville de progrès, humaine et fraternelle, inclusive, qui soutient ses aînés, les familles, les plus démunis, « une ville au cœur qui bat » tout en modernisant son administration et en baissant ses impôts autant que possible, c'est la feuille de route de la majorité. Notre travail sera celui d'une équipe motivée, qui respectera ses engagements. J'en serai le gardien fidèle.

Les choses sont claires, le Programme que la Majorité mettra en œuvre c'est celui de la majorité, pas celui de l'opposition ; c'est la loi de la démocratie. Une démocratie qu'avec la majorité nous voulons vivante, et la faire vivre à 3 horizons :

□ D'abord, nous la ferons vivre à l'interne du Conseil Municipal, évidemment : comme la loi le prescrit, le Règlement intérieur sera réexaminé, et je demande à la Présidente du Groupe majoritaire, Madame Osson, d'y travailler en lien avec les groupes d'opposition.

Un message à l'opposition : l'heure, surtout dans les moments que nous vivons, n'est plus à la démagogie, le temps des élections est fini, s'ouvre le temps du travail sérieux et responsable. C'est la volonté de notre Majorité, et je crois, le respect que nous devons à tous nos électeurs.

Quand la situation sanitaire sera stabilisée durablement, le débat politique pourra reprendre toute sa place. Pour l'heure et une période dont nous ignorons le terme, le ton reste à la gravité et à l'esprit de responsabilité collective.

□ La démocratie, nous la voulons aussi vivante à l'horizon de tous les quartiers, de tous les citoyens. Soyons francs ni l'expérience des Comités de quartier de la majorité, ni les propositions des oppositions lors de la campagne ne m'ont convaincu. Pourtant, à l'heure des réseaux sociaux débridés et d'une audience limitée de la presse locale, la question de la relation d'écoute et d'information des habitants dans leur quartier est une question-clé. Pour nous éclairer, et avant que notre Conseil municipal ne se prononce en début d'année 2021, je demande à la Présidente du Groupe majoritaire de mener toutes les concertations nécessaires, pour présenter à l'Administration municipale cet automne un Rapport d'orientations et des propositions pour une nouvelle démocratie locale à Watrelos.

□ Enfin, la démocratie doit avoir des horizons plus longs, et, conformément à ses promesses, sans tarder notre Majorité engagera la préparation du grand débat citoyen promis, pour qu'ensemble, élus, associations, citoyens mobilisés, nous pensions, nous imaginions « Watrelos 2030 » !

Débatte entre nous, débatte autour de nous, débatte pour penser l'avenir, c'est à cela, Chers Collègues, que je vous invite toutes et tous, par-delà l'ardeur que vous mettrez à la tâche de gérer Watrelos.

Mes Chers Collèges, vous l'aurez compris, des idées, des actions pour Watrelos, j'en porte, de tout mon cœur. Nous devons tous avoir conscience que nous entrons en fonctions et en responsabilités dans un moment particulier, lourd d'inquiétudes, et qui n'est pas exempt d'incertitudes, économiques, sociales, financières.

Je sais l'enthousiasme de beaucoup face à l'exaltation de la tâche. J'en ai aussi, encore et toujours. Mais je sais aussi la gravité de l'instant. Nous aurons à nous y adapter.

Nous aurons, plus que tout, à renforcer la protection de nos citoyens face aux inégalités, La lutte contre la pauvreté, visible et ou non révélée, ne peut qu'être dans les semaines qui viennent notre priorité absolue. Nous aurons à refondre toutes nos aides sociales, nos aides alimentaires. Nous aurons à bâtir de nouvelles solidarités.

Nous aurons aussi, sur un temps plus long, à repenser toutes nos actions : j'ai parfois le sentiment qu'on nous espère, nous ville, là où nous ne sommes pas, et qu'à l'inverse, nous sommes parfois là où on ne nous attend pas. Sans tabous ni précipitation, nous saurons, j'en suis convaincu, mener cette réflexion d'évaluation des politiques municipales, avec évidemment une seule idée en tête : offrir les meilleurs services possibles pour des services qui rendent vraiment service, en un mot, être le plus efficace possible.

Tel est le Projet, mes Chers Collèges, tels sont devrais-je dire les projets auxquels je vous invite à travailler pendant les 6 années qui viennent. Alors, en marche ou en route, comme vous voudrez, et surtout : au travail ! Merci de votre confiance.

Nous allons aborder l'ordre du jour de ce Conseil en commençant par le rapport numéro 1.

RAPPORT N° 1 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Nous allons maintenant procéder à l'élection des Adjointes. Conformément à l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des Adjointes est fixé par délibération.

En application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit 12 adjoints au maximum pour Watrelos.

C'est dans ce sens qu'il vous est proposé dans le rapport n° 1 de fixer à 12 le nombre d'Adjointes.

RAPPORT N° 1 - RENOUELEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL - FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

ELECTION DES ADJOINTS

Les Adjointes sont élus, parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote a lieu au scrutin secret. Les listes de candidats doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner. Il est possible de présenter des listes incomplètes. Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

L'ordre de présentation des candidats sur la liste soumise à vote déterminera la place des Adjoints dans l'ordre du tableau.

Je demande à Madame Catherine OSSON de présenter la liste de candidats au nom de la liste « Watrelos, la ville que nous aimons ».

Madame Catherine OSSON, Conseillère Municipale

Merci Monsieur le Maire et c'est avec beaucoup d'émotion que je prononce pour la première fois Monsieur le Maire pour le mandat qui s'ouvre devant nous.

J'ai l'honneur de présenter au vote du Conseil Municipal la liste suivante :

1	Myriam DE SMEDT	7	Zohra REIFFERS
2	Sébastien FITAMANT	8	Karl MONRABAL
3	Michèle COQUELLE	9	Martine LEBLANC
4	Henri GADAUT	10	Gilbert CHARLES
5	Anne DUQUESNOIS	11	Myriam LESTIENNE
6	Tarik MEKKI	12	Azedine TALEB-AHMED

Monsieur le Maire

Je n'ai pas reçu d'autres listes de candidatures. Y en a-t-il ?

Par facilité, il va vous être distribué le bulletin de vote conforme à la liste déposée par Madame Catherine OSSON, au nom de la liste « Watrelos, la ville que nous aimons ». Des bulletins blancs sont aussi à votre disposition.

Je vous rappelle que les conseillers doivent plier leur bulletin de vote de telle manière que le nom des personnes en faveur desquelles ils ont voté ne soit pas visible.

OPERATIONS DE VOTE

Passage de l'urne

Je demande à Mesdames Océane LEVEQUE et Marjorie DELRUE, bien rodées à l'exercice, de bien vouloir poursuivre leurs fonctions d'assesseurs et de scrutateurs.

Résultats du scrutin

a.	Nombre de conseillers en exercice	43
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	4
c.	Nombre de votants (bulletins déposés)	39
d.	Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	0
e.	Nombre de suffrages exprimés	39
f.	Majorité absolue	20

A obtenu :

LISTES	SUFFRAGES OBTENUS
Liste présentée par « Watrelos, la Ville que nous aimons »	39

La liste « Watrelos, la Ville que nous aimons » ayant obtenu la majorité absolue, les douze sont proclamés adjoints.

Dès lors je vais les appeler les uns après les autres.

Est proclamée 1ère Adjointe : Madame Myriam DE SMEDT

Elle sera chargée du Personnel, des Relations sociales et des Politiques Contractuelles

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 2ème adjoint : Monsieur Sébastien FITAMANT

Il sera chargé de la Ville Nature et de la Coopération Transfrontalière

Je le félicite et lui remets son écharpe

Est proclamée 3ème adjointe :

Pour la petite histoire, tout à l'heure sur la préparation du document qui m'avait été donné, petite coquille de frappe, elle avait été appelée Michèle COQUETTE. 2 L au lieu de 2 T, il est évident que la 3^{ème} adjointe s'appelle Madame COQUELLE Michèle.

Elle sera chargée de la Ville Festive et du Nouvel Age

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 4ème adjoint :

Comment pourrais-je me passer de lui ? On passe tellement de soirées et de nuits ensemble ! En tout bien, tout honneur, aucun n'a de doute à cet égard.

Monsieur Henri GADAUT

Il sera chargé de la Sécurité, du Stationnement, de la Route, des Cimetières et des Gens du Voyage

Je le félicite et lui remets son écharpe

Est proclamée 5ème adjointe :

Elle s'est montrée particulièrement indispensable, elle l'est souvent, mais là encore plus, dans ces circonstances plus que toutes autres. Avec une main de fer dans un gant de velours et une rare efficacité, aussi, je veux lui rendre hommage compte tenu du contexte, Madame Anne DUQUESNOIS.

Elle sera chargée de la Santé et de la Ville inclusive

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 6ème adjoint :

Dans le mandat précédent, il était l'un des benjamins. Depuis il a pris quelques années de plus et quelques cheveux de moins et donc je voudrais proclamer 6^{ème} adjoint, Monsieur Tarik MEKKI.

Il sera chargé de la Jeunesse et de l'Emploi

Je le félicite et lui remets son écharpe

Est proclamée 7ème adjointe : Madame Zohra REIFFERS

Elle sera chargée de l'Urbanisme et des Permis de construire

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 8ème adjoint : Monsieur Karl MONRABAL

Il sera chargé du Développement et du Dynamisme économique,

Je le félicite et lui remets son écharpe

Est proclamée 9ème adjointe :

Sa présidence fût éphémère mais son mandat d'Adjointe sera beaucoup plus long : Madame Martine LEBLANC.

Elle sera chargée du Logement et de la lutte contre l'Habitat insalubre

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 10ème adjoint :

Il est le plus méridional d'entre nous et il s'est déjà reconnu : Monsieur Gilbert CHARLES.

Il sera chargé de la Ville Culturelle et Associative

Je le félicite et lui remets son écharpe.

Je pense que l'enfant de Perpignan qui, un jour, à rejoint Wattrelos pour l'amour d'une Wattrelosienne ne s'attendait pas un jour à ceindre l'écharpe d'Adjoint, de sa ville d'adoption comme quoi « voilà, tu es vraiment devenu un vrai Wattrelosien Gilbert ».

Est proclamée 11ème adjointe : Madame Myriam LESTIENNE

Elle sera chargée des Travaux et des Economies d'énergie

Je la félicite et lui remets son écharpe

Est proclamé 12ème adjoint : Monsieur Azedine TALEB-AHMED

Il sera chargé de la Réussite Educative

Je le félicite et lui remets son écharpe

Il n'aura pas échappé, à ceux qui ont fait un décompte savant, que sur les douze adjoints qui seront à mon immédiate proximité sept sont des nouveaux adjoints dans l'exercice de cette fonction.

Par ailleurs, j'informe notre assemblée procéder après cette séance à la désignation de Conseillers municipaux délégués. Il s'agit de :

Auprès du Maire :

- | | |
|--|------------------------|
| - 1 ^{er} CMD, Conseiller Spécial auprès du Maire, chargé des Equipements sportifs | Jean-Philippe DUMOULIN |
| - CMD, chargé de la Vie Sportive, | Jacques DELFOSSE |
| - CMD, Pdt des Commissions d'Appels d'Offre, de Sécurité et des Impôts directs | Guy Noël LEMAY |
| - CMD, chargé de l'Enfance et de la Communication | Steeve DE MATOS |
| - CMD, chargé de l'Action Sociale et des Nouvelles Solidarités | Benjamin CAILLIERET |
| - CMD, chargée des Activités périscolaires | Sylvie ZAIDI |

Auprès de la 1^{ère} Adjointe :

- | | |
|--|----------------|
| - CMD, chargée des Ateliers de Coupe et Couture, des Relations avec les Centres Sociaux et des Ecoles sous contrat | Annie CHANTRIE |
|--|----------------|

Auprès du 2^{ème} Adjoint :

- | | |
|---|----------------|
| - CMD, chargée de la Ferme pédagogique et du Bien-être animal | Emeline BOITTE |
|---|----------------|

Auprès de la 3^{ème} Adjointe :

- | | |
|---------------------------|--------------|
| - CMD, chargé des Séniors | Pascal LUCAS |
|---------------------------|--------------|

Auprès du 4^{ème} Adjoint :

- | | |
|---|----------------------|
| - CMD, chargée de l'Etat-Civil, des Nouveaux Droits et de la Prévention de la Délinquance | Basma HAMMAMI-BELAID |
|---|----------------------|

Auprès de la 5^{ème} Adjointe

- | | |
|---|---------------|
| - CMD, chargé de l'Accompagnement des personnes handicapées | Rabah DAHMANI |
|---|---------------|

Auprès du 8^{ème} Adjoint :

- | | |
|---|-------------------|
| - CMD, chargée du Commerce et du Tourisme | Béatrice DUJARDIN |
|---|-------------------|

Auprès de la 9^{ème} Adjointe :

- | | |
|---------------------------------------|-----------------|
| - CMD, chargée de l'Accès au Logement | Laureen LEMOINE |
|---------------------------------------|-----------------|

Auprès du 12^{ème} Adjoint :

- | | |
|---|-----------------|
| - CMD, chargée de la Restauration et du Conseil Municipal d'Enfants | Pamela GUILBERT |
| - CMD, chargé de l'Enseignement supérieur et des Nouvelles Technologies | Steven MARROUKI |

Voilà cette liste de Conseillers Délégués, qui pourra évoluer dans le temps au gré de la gestion municipale, et que je pourrais être amené, le cas échéant, à compléter bien entendu dans les mois qui viennent.

Je me permets et je reste debout pour cela puisque je dois le faire en application de l'article L. 2121-7 3^{ème} alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales, de vous donner lecture de la « charte de l'élu local » prévue à l'article L.1111.1.1 du même code :

- 1) « L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité ».
- 2) « Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier ».
- 3) « L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote ».
- 4) « L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins ».
- 5) « Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions ».
- 6) « L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné ».
- 7) « Issu du suffrage universel, l'élu local est et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions ».

Il m'est demandé de vous remettre une copie de cette charte et du chapitre III du titre II du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux conditions d'exercice des mandats municipaux.

Par facilité, vous avez trouvé sur vos tables un petit livret vous recensant toutes ces dispositions et je vous invite à en prendre connaissance.

Parallèlement, il va être distribué aux Conseillers Municipaux Délégués les attributs de leurs fonctions.

L'ordre du jour appelle également des rapports administratifs et notamment la désignation des représentants du Conseil Municipal auprès de certains organismes extérieurs. Nous procédons dès aujourd'hui aux désignations pour que ces organismes puissent réunir dans les mois qui viennent leur Conseil d'Administration et ainsi être en bon état juridique de marche avant l'été.

RAPPORT N° 2 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Aux termes de l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Pour des raisons de rapidité et d'efficacité dans le traitement des dossiers et pour ne pas alourdir l'ordre du jour des séances de l'assemblée, le Conseil municipal peut déléguer au Maire les pouvoirs énumérés dans l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. C'est l'objet du présent rapport.

Je n'ai pas reçu de souhait d'intervention sur ce rapport.

RAPPORT N° 2 – DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

POUR	:	39 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 3 – CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Je propose au Conseil Municipal de fixer à 6 le nombre d'élus au Conseil d'Administration du CCAS.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

J'invite les membres des groupes à déposer leur liste de candidats.

Le vote est secret.

Je donne la parole à Madame Catherine OSSON, au nom de la Majorité municipale

Madame Catherine OSSON

Au nom de la liste « Wattrelos, la ville que nous aimons », j'ai l'honneur de présenter au vote du Conseil Municipal les candidatures suivantes :

1 – Monsieur CAILLIET Benjamin	4 – Madame DELPLANQUE Laura
2 – Monsieur KIRAZ Veysal	5 – Madame LEMOINE Laureen
3 – Monsieur LUCAS Pascal	6 – Monsieur DAHMANI Rabah

Monsieur le Maire,

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur RICCI vous avez levé le doigt pour proposer la candidature de Monsieur RICCI ?

Monsieur RICCI

C'est ça.

Monsieur Jean-François SOYEZ

Je présente ma candidature, s'il vous plaît.

Monsieur le Maire,

C'est surtout à vous que ça plait ! On prend note.

Par facilité, il va vous être distribué les bulletins de vote conformes aux listes déposées. Des bulletins blancs sont à votre disposition.

Je vous rappelle que les conseillers doivent plier leur bulletin de vote de telle manière que le nom des personnes en faveur desquelles ils ont voté ne soit pas visible.

OPERATIONS DE VOTE

Passage de l'urne

Je demande à Mesdames Océane LEVEQUE et Marjorie DELRUE de bien vouloir poursuivre leurs fonctions d'assesseurs et de scrutateurs.

a.	Nombre de conseillers en exercice	43
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c.	Nombre de votants (bulletins déposés)	43
d.	Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	0
e.	Nombre de suffrages exprimés	43
f.	Quotient Electoral	7,16

Ont obtenu :

Liste « Wattlelos, la ville que nous aimons »	:	34 VOIX
Liste « Avec vous, pour Wattlelos »	:	5 VOIX
Liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattlelos retrouve la flamme »	:	4 VOIX

Sont ainsi élus :

1. Monsieur CAILLIÉRET Benjamin
2. Monsieur KIRAZ Veysal
3. Monsieur LUCAS Pascal
4. Madame DELPLANQUE Laura
5. Madame LEMOINE Laureen
6. Monsieur RICCI Christophe

RAPPORT N° 4 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

J'invite les membres des groupes à déposer leur liste de candidats.

Je donne la parole à Madame Catherine OSSON.

Madame Catherine OSSON

Au nom de la liste « Wattlelos, la ville que nous aimons », j'ai l'honneur de présenter au vote du Conseil Municipal les candidatures suivantes :

Titulaires :

- 1 – Madame LESTIENNE Myriam
- 2 – Monsieur DELFOSSE Jacques
- 3 – Monsieur LUCAS Pascal
- 4 – Madame CHANTRIE Annie
- 5 – Madame REIFFERS Zohra

Suppléants :

- 1 – Monsieur GADAUT Henri
- 2 – Monsieur WETE MATOUBA Brice
- 3 – Monsieur KIRAZ Veysal
- 4 – Monsieur MARROUKI Steven
- 5 – Monsieur DAHMANI Rabah

Monsieur le Maire

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

Monsieur Christophe RICCI

Titulaire : Sophie FELIX

Suppléant : Christophe RICCI

Monsieur Jean-François SOYEZ

Titulaire : Abdel DENFER

Suppléant : J.François SOYEZ

Avant de procéder au vote sur les candidatures, il y a lieu de voter sur les modalités de remplacement des titulaires.

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

Vote et proclamation des résultats

a.	Nombre de conseillers en exercice	43
b.	Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
c.	Nombre de votants	43
d.	Nombre de suffrages blancs ou déclarés nuls par le bureau	0
e.	Nombre de suffrages exprimés	43
f.	Quotient Electoral	8,6

Ont obtenu :

Liste « Wattlelos, la ville que nous aimons »	:	34 VOIX
Liste « Avec vous, pour Wattlelos »	:	5 VOIX
Liste « Plus belle, plus sûre, plus propre, Wattlelos retrouve la flamme »	:	4 VOIX

Sont ainsi élus :

Titulaires :

- 1 – Madame LESTIENNE Myriam
- 2 – Monsieur DELFOSSE Jacques
- 3 – Monsieur LUCAS Pascal
- 4 – Madame CHANTRIE Annie
- 5 – Madame FELIX Sophie

Suppléants :

- 1 – Monsieur GADAUT Henri
- 2 – Monsieur WETE MATOUBA Brice
- 3 – Monsieur KIRAZ Veysal
- 4 – Monsieur MARROUKI Steven
- 5 – Monsieur RICCI Christophe

RAPPORT N° 5 – COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES PUBLIQUES DE WATTRELOS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

J'invite les membres du Conseil Municipal à déposer leur candidature.

Je donne la parole à Madame Catherine OSSON.

Madame Catherine OSSON

Au nom de la liste « Wattlelos, la ville que nous aimons », j'ai l'honneur de présenter au vote du Conseil Municipal les candidatures de Monsieur Azedine TALEB-AHMED et Madame Sylvie ZAIDI.

Monsieur le Maire,

Y-a-t-il d'autres candidatures ?

VOTE A MAIN LEVEE

POUR	:	43 VOIX
CONTRE	:	/ VOIX
ABSTENTION	:	/ VOIX

RAPPORT N° 6 – ASSOCIATION ACTI'JEUNES – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé par l'Administration Municipale de désigner :

- Monsieur MEKKI Tarik
- Madame DELPLANQUE Laura
- Monsieur TALEB-AHMED Azedine
- Monsieur MARROUKI Steven
- Madame HAMMAMI-BELAID Basma

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée. Sachant qu'il ne s'agit pas d'un vote à la proportionnelle mais d'un vote à la majorité.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 7 – ASSOCIATION « AVENIR JEUNESSE » - DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il est proposé par l'Administration Municipale de désigner :

- Monsieur MEKKI Tarik
- Madame LEVEQUE Océane
- Monsieur KIRAZ Veysal
- Monsieur CAILLIERET Benjamin
- Madame LEMOINE Laureen

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 8 – ASSOCIATION « OFFICE MUNICIPAL DE L'EDUCATION PERMANENTE » - DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Il est proposé par l'Administration Municipale pour un vote à la majorité de désigner :

- Monsieur DUMOULIN Jean-Philippe
- Madame LEVEQUE Océane
- Madame DJAFER-CHERIF Lina
- Monsieur DELFOSSE Jacques
- Madame GUILBERT Paméla

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 9 – ASSOCIATION SIAVIC – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'Administration Municipale propose de désigner Monsieur Henri GADAUT comme représentant au sein de l'Association SIAVIC.

Ça vous changera, Monsieur GADAUT ! En plus vous y avez fait un fort bon travail.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 10 – CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

Il est proposé par l'Administration Municipale de désigner, Madame Myriam DE SMEDT comme représentante au sein du Conseil de Discipline de Recours.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 11 - COMPETENCES ET EMPLOIS – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

L'Administration Municipale propose de désigner Monsieur Tarik MEKKI, titulaire et Madame Lina DJAFER-CHERIF, suppléante, ce qu'ils étaient déjà dans le mandat précédent au sein de « Compétences et Emplois ».

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 12 - GIP LILLE METROPOLE RENOVATION URBAINE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Il vous est proposé de désigner les mêmes représentants que dans le mandat précédent afin d'assurer la continuité des dossiers à savoir : Monsieur Dominique BAERT, titulaire et Madame Myriam DE SMEDT, suppléante au sein du GIP Lille Métropole Rénovation Urbaine.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 13 - SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE « VILLE RENOUVELEE » - DESIGNATION D'UN DELEGUE DU CONSEIL MUNICIPAL

L'Administration Municipale propose de désigner Madame Catherine OSSON comme représentante de la Ville à l'Assemblée Générale et/ou au Conseil d'Administration de la SAEM « Ville Renouvelée ».

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 14 - OFFICE DE TOURISME – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

L'Administration Municipale propose de désigner Madame Béatrice DUJARDIN et Monsieur Steeve DE MATOS comme représentants au sein de l'Association de l'Office de Tourisme.

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 15 - DESIGNATION DES DIVERSES COMMISSIONS MUNICIPALES

Il est proposé la création des commissions suivantes : Finances, Economie et Administration Générale - Développement Durable, Urbanisme et Travaux - Culture et Vie Festive - Education, Jeunesse et Sports et de fixer à 11 membres la composition de ces Commissions (9 majorité/2 oppositions).

En vertu des souhaits exprimés par les uns et les autres, après consultation des responsables de chacune des listes, je me permets d'énoncer les propositions suivantes :

Commission Finances, Economie et Administration Générale

Dominique BAERT	Myriam DE SMEDT	Catherine OSSON	Anne DUQUESNOIS
Karl MONRABAL	J.Philippe DUMOULIN	Benjamin CAILLIET	Brice WETE-MATOUBA
Béatrice DUJARDIN	Christophe RICCI	Jean-François SOYEZ	

Commission Développement Durable, Urbanisme et Travaux

Sébastien FITAMANT	Henri GADAUT	Zohra REIFFERS	Martine LEBLANC
Guy-Noël LEMAY	Myriam LESTIENNE	Laureen LEMOINE	Emeline BOITTE
Rabah DAHMANI	Messaoud CHAYANI	Abdel DENFER	

Commission Culture et Vie Festive

Michèle COQUELLE	Gilbert CHARLES	Steeve DE MATOS	Laureen LEMOINE
Steven MARROUKI	Veysal KIRAZ	Laura DELPLANQUE	Rabah DAHMANI
Pascal LUCAS	Marjorie DELRUE	Axelle DELANNOY	

Commission Education, Jeunesse et Sports

Tarik MEKKI	Océane LEVEQUE	Jacques DELFOSSE	Lina DJAFER-CHERIF
Azedine TALEB-AHMED	Annie CHANTRIE	Paméla GUILBERT	Sylvie ZAIDI
Basma HAMMAMI-BELAID	Denis CROIGNY	Marjory FARACI	

Les présidents de ces commissions seront pour :

- Finances, Economie et Administration Générale : Monsieur Dominique BAERT
- Développement Durable, Urbanisme et Travaux : Monsieur Sébastien FITAMANT
- Culture et Vie Festive : Madame Michèle COQUELLE
- Education, Jeunesse et Sports : Monsieur Tarik MEKKI

En vertu de l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est invité à décider de ne pas recourir au scrutin secret, le vote s'effectuant ainsi à main levée.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

VOTE A MAIN LEVEE

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

RAPPORT N° 16 - CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX – REGIME INDEMNITAIRE DU MAIRE, DES ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Conformément aux dispositions légales, il est proposé au Conseil municipal de décider le versement d'indemnités de fonction aux élus pourvus de délégation conformément aux textes règlementaires en vigueur.

Un premier vote doit avoir lieu sur les taux qui ne concernent d'ailleurs que les indemnités des Adjointes et des Conseillers délégués, celle du Maire étant de droit et donc je vous propose de vous prononcer sur ce premier vote, sur les taux qui figurent dans la délibération.

POUR : 43 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : / VOIX

Un second vote doit avoir lieu sur la majoration que nous avons toujours appliquée jusqu'à présent s'agissant de passer à la strate supérieure donc de 50 000 à 80 000 habitants.

Un remord Monsieur SOYEZ ? Vous avez été le seul pour l'instant à lever la main, ah un, deux, trois, quatre ! C'est vraiment une abstention, vous êtes sûrs ? C'est clair ... ou pas ? Il n'y a rien qui change, je vous le dis. Donc c'est « pour » le premier vote et abstention sur le second ou vous votez les deux ?

Monsieur J.François SOYEZ

Abstention sur les deux votes.

Monsieur le Maire

Ça c'est un retour en arrière. Je suis désolé mais le 1^{er} vote a déjà eu lieu ...

Monsieur J.François SOYEZ

Le premier c'était abstention et le second....

Monsieur le Maire

Oui mais Monsieur SOYEZ, on ne reprend pas un vote quand il a eu lieu. Sur le premier vote j'ai bien précisé s'agissant des indemnités des Adjointes et des Conseillers Délégués au niveau des taux et ensuite la majoration DSU c'est le deuxième vote. Le premier vote quand j'ai appelé à l'abstention ou vote « contre » vous n'avez pas levé la main et pour le second vote vous avez effectivement levé votre main pour l'abstention. Ceci, dans les deux cas de figure, sera adopté.

Monsieur J.François SOYEZ

Pas de surprise

Monsieur le Maire

Je crains que non. Ce qui est étonnant c'est votre abstention ! Je ne peux pas revenir sur un vote donc vous avez voté pour le 1^{er} et vous vous abstenez pour le second. On est d'accord ?

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

RAPPORT N° 17 – PERSONNEL MUNICIPAL - DELIBERATION VOTANT LA CREATION DES POSTES ET DES CREDITS AFFECTES A LA REMUNERATION DES COLLABORATEURS DE CABINET

Vous ne vous prononcez pas sur les noms qui sont du ressort de l'autorité territoriale que je représente mais sur les crédits budgétaires pour assurer leur rémunération. De ce point de vue là rien ne change car j'aurai trois collaborateurs : un Directeur, un Directeur Adjoint et un Conseiller Technique.

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

Vous êtes sûr Monsieur SOYEZ ce coup-ci ?

Monsieur J.François SOYEZ

Parfois j'ai du mal à entendre.

Monsieur le Maire

C'est clair, ça prouve qu'il a de bon reste !

RAPPORT N° 18 - AUTORISATION PERMANENTE ET GENERALE DE POURSUITE POUR L'ENSEMBLE DES TITRES DE RECETTES

Il s'agit de poursuivre lorsqu'un titre de recette n'est pas exécuté par celui qui devrait s'en acquitter. C'est légitime qu'on le fasse en tout début de mandat.

POUR : 39 VOIX
CONTRE : / VOIX
ABSTENTION : 4 VOIX MM SOYEZ, DENFER et Mmes DELANNOY, FARACI

=====

Notre séance publique un peu particulière, j'en conviens est terminée. Elle est particulière parce que c'est le premier conseil de notre mandature, qui va durer 6 ans. Je vous remercie d'avoir pris conscience de ce que nous vivons les uns les autres en ce moment très particulier.

Je remercie les services techniques municipaux et pour commencer la Direction de l'Administration et de la Citoyenneté qui nous a permis, je crois, de tenir ce conseil dans de bonnes conditions, de respect des distances, autant que possible.

Merci aussi aux scrutatrices d'avoir accompli leur mission avec zèle et efficacité, puisqu'en plus les votes ont été plutôt positifs à la liste que j'ai eu le bonheur de conduire.

Encore une fois, merci Monsieur le Directeur Général des Services ainsi qu'à vos collaborateurs parce que ces derniers jours, ces dernières semaines au gré des dispositions gouvernementales qui ont été énoncées, on a dû essayer d'être imaginatifs pour savoir comment faire. Très frustrant pour le Maire que je suis comme pour l'ensemble des élus ici de ne pas siéger à l'Hôtel de Ville pour installer le Conseil Municipal de la Ville.

Je forme des vœux comme chacun ici, je le crois, que nous puissions y retourner aussi vite que possible, ça voudrait dire tout simplement que cette terrible épidémie est derrière nous et que nous pourrions recommencer à travailler ensemble dans l'intérêt de la population Wattrelosienne, dans nos différences, il en faut, bien sûr, mais en même temps aussi en ayant retrouvé le chemin de la santé pour tous.

Je demande aux élus de bien vouloir rester à leur place quelques minutes le temps de quelques formalités et à Mesdames Martine LEBLANC, Océane LEVEQUE et Marjorie DELRUE de bien vouloir se rapprocher de Madame Marie-Christine WASELINCK, à la table administrative afin de signer les différents documents à transmettre en Préfecture.

La séance est levée à 18h50

Dominique BAERT, Maire	
Myriam DE SMEDT	
Sébastien FITAMANT	
Michèle COQUELLE	
Henri GADAUT	
Anne DUQUESNOIS	
Tarik MEKKI	
Zohra REIFFERS	
Karl MONRABAL	
Martine LEBLANC	
Gilbert CHARLES	
Myriam LESTIENNE	
Azedine TALEB-AHMED	
J.Philippe DUMOULIN	
Jacques DELFOSSE	
Guy-Noël LEMAY	

Steeve DE MATOS	
Benjamin CAILLIERET	
Sylvie ZAIDI	
Annie CHANTRIE	
Emeline BOITTE	
Pascal LUCAS	
Basma HAMMAMI-BELAID	
Rabah DAHMANI	
Béatrice DUJARDIN	
Laureen LEMOINE	
Paméla GUILBERT	
Steven MARROUKI	
Catherine OSSON	
Océane LEVEQUE	
Lina DJAFER-CHERIF	
Veysal KIRAZ	

Laure DELPLANQUE	
Brice WETE-MATOUBA	
Christophe RICCI	
Marjorie DELRUE	
Denis CROIGNY	
Sophie FELIX	
Messaoud CHAYANI	
J.François SOYEZ	
Axelle DELANNOY	
Abdel DENFER	
Marjory FARACI	